



Accueil et intégration des migrants sous la présidence Macron - Michel Piolat -

Chronique #9 : Juillet-Septembre 2019

Dans le courant de l'été, par des déclarations publiques et l'annonce d'un prochain débat sur la question de l'immigration à l'Assemblée Nationale (à majorité LREM) puis d'un autre au Sénat (à majorité LR), Emmanuel Macron a commencé à mettre en scène la campagne pour les élections municipales. Le durcissement de la politique migratoire en sera l'axe principal. Des mesures allant dans ce sens sont déjà mises en œuvre ou prévues : augmenter la mise en fichier des mineurs et des migrants en hébergement d'urgence ou qui appellent le 115 ; restreindre l'ADA des demandeurs d'asile originaires de Géorgie ou d'Albanie ; orienter les demandeurs d'asile vers certaines régions sous la menace, en cas de refus, de perdre le bénéfice de l'ADA ; réserver l'AME (pour les étrangers en situation irrégulière) aux situations sanitaires d'urgence, etc. D'autres propositions anti-migrants ne manqueront pas de fleurir, surtout au Sénat, à l'occasion de ces débats.

Au-delà de ses visées électoralistes évidentes, le durcissement attendu de la politique migratoire résulte aussi du constat que la loi Asile-

immigration, au bout d'un an, ne donne pas les résultats attendus de la part de la majorité. On ne dispose encore d'aucun chiffres concernant 2019, les statistiques publiées par le ministère de l'Intérieur en juin dernier ne concernent que l'année 2018. Mais E. Macron, comme Christian Castaner, ne manquent pas de déplorer que la France n'expulse pas assez.

Pire peut-être pour nos dirigeants, le système d'accueil et d'orientation, comme le système carcéral de rétention des étrangers et comme le dispositif de prise en charge des réfugiés statutaires explosent littéralement. L'État, refusant de se donner les moyens d'une politique digne de ce nom, ne peut plus faire face à ses responsabilités. Un demandeur d'asile sur deux est à la rue, des mineurs non accompagnés errent dans nos villes, des réfugiés statutaires ne sont pas hébergés et dans les CRA les conditions de vie se dégradent et les tensions se multiplient.

Dans ce contexte, les associations ne baissent pas les bras, leur détermination est grande, mais certaines n'hésitent pas à alerter : une limite est en passe d'être atteinte, au-delà de laquelle, leur rôle de suppléance des carences de l'État et d'apaisement des rapports sociaux risque de s'éteindre de manière irréversible.

Bref, l'été n'a pas été de tout repos pour les migrants et ceux qui les aident.

1. Sur le terrain

Deux sujets dominent l'actualité de la vie des migrants en France pendant cette période estivale : du côté des migrants, la multiplication des tentatives de passer en Angleterre par la traversée de la Manche sur des embarcations de fortune et du côté du pouvoir, la poursuite des évacuations des campements de migrants à Calais et à Paris.

Depuis janvier 2019, 1 473 migrants ont tenté de rejoindre les côtes anglaises, lors de 157 tentatives, contre 586 migrants pour 78 tentatives sur l'ensemble de l'année 2018 (chiffres de la préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord). Ces tentatives restent, malgré tout, moins importantes que les tentatives de passage dans les ferrys ou sur les camions.

On remarquera que les migrants interceptés ou sauvés lors de leur traversée de la Manche sont systématiquement pris en charge par la PAF (Police aux frontières), ce qui signifie, dans la plupart des cas, leur transfert en CRA (Centre de rétention administrative) en vue de leur "éloignement" du territoire français.

Ils rejoignent alors la majorité des migrants expulsés de leurs campements à Calais ou à Paris. Ces derniers, avant d'être happés par la machine à trier et expulser, ont connu, en France, des conditions de vie inhumaines et dangereuses. Ils ont été exposés à des conditions sanitaires déplorables et aux violences secrétées par la précarité et la promiscuité. Pourtant les campements se reconstituent continuellement avec ceux et ils sont nombreux (dublinés et déboutés du droit d'asile surtout) qui, tout en tentant d'échapper à l'identification administrative qui conduira à leur expulsion, trouvent auprès des associations la satisfaction de leurs premiers besoins.

Cela dit, l'impression générale qui se dégage est que, aussi bien dans les campements que dans les hébergements tolérés faute d'autres solutions (Squatts, Gymnases, etc.) et que dans les structures d'hébergement dépendant de l'État, la surpopulation est généralisée et l'État ne fait pas face à ses obligations.

9 juillet. Calais : évacuation de plusieurs campements. Les forces de l'ordre ont procédé ce matin tôt à l'évacuation des derniers campements de migrants installés dans la zone industrielle des Dunes, où se trouvaient

environ 150 personnes selon la préfecture. Un important dispositif de sécurité et de nombreux CRS ont bouclé le secteur, empêchant les militants associatifs, journalistes ou curieux d'accéder à la zone de démantèlement.

« 53 personnes isolées, dont six mineures, ont été prises en charge », rapporte la préfecture. Alors que l'évacuation était en cours, de nombreux migrants, un sac sur le dos contenant leur matériel de couchage, partaient à pied le long de la route de Gravelines, là où en 2015 et 2016 se trouvait encore la "Jungle", immense camp de fortune où ont vécu jusqu'à 10 000 migrants. D'autres avaient suivi le même chemin dès la veille au soir.

« Depuis plus d'un an, les expulsions quotidiennes des campements calaisiens, la privation du matériel de première nécessité, les arrestations et mises en rétention administrative s'ajoutent aux violences policières systématiques. Depuis quatre mois, la préfecture cherche à multiplier les expulsions définitives des lieux de vie, provoquant une errance forcée des exilés », a dénoncé l'association *Utopia56* dans un communiqué publié lundi soir.

24 juillet. Manche : 11 migrants secourus et interpellés au large de Calais. Onze migrants de nationalité non précisée, dont une femme et deux enfants, ont embarqué à bord d'un canot semi-rigide depuis une plage du Pas-de-Calais pour tenter de gagner les côtes britanniques. À la suite d'une avarie de moteur, un des migrants a contacté le SAMU sans toutefois être capable d'indiquer sa localisation précise. Alertés à leur tour, la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord et le Cross Gris-Nez ont lancé une opération de sauvetage. Les onze passagers ont été récupérés et à leur arrivée à Dunkerque, ont été remis à la Police aux frontières.

2 août. Manche : 12 migrants interceptés après la panne de leur embarcation de fortune. Le groupe, qui faisait route vers les côtes anglaises, a subi une panne de moteur et a été repéré par l'équipage d'un ferry au nord-ouest de Calais peu après 4h30, détaille un communiqué de la préfecture maritime.

Engagée par le Cross Gris-Nez, une vedette côtière de la gendarmerie maritime a finalement localisé et approché l'embarcation à la dérive vers 8 heures à 5,5 km au nord de Calais. Acheminés à Calais, les douze migrants ont été pris en charge par la police aux frontières.

5 août. Manche : 20 migrants récupérés en mer sur une embarcation en panne de carburant. Les vingt personnes à bord ont averti les pompiers par téléphone, qui ont relayé l'information au Cross. L'embarcation a été localisée au large de Gravelines (Nord) par un hélicoptère de la Marine nationale avant d'être secourue par un patrouilleur des garde-côtes de la douane, a annoncé la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord. Parmi les migrants, certains étaient en état de légère hypothermie et en état de choc, a encore précisé la préfecture maritime dans son communiqué. Ils ont été pris en charge par les pompiers et la Police aux frontières.

9 août. Boulogne-sur-Mer : 11 migrants en détresse secourus dans la Manche. L'embarcation a été localisée par un navire de pêche à 20 kilomètres au sud-ouest de Boulogne-sur-Mer. Les moyens engagés par le Cross ont alors rallié la zone et ont découvert « *une embarcation retournée avec plusieurs personnes sur la coque et d'autres à l'eau* ». C'est la première fois qu'une embarcation se retrouve dans une telle situation, a précisé la préfecture maritime.

Les personnes en détresse sont alors toutes récupérées et acheminées au port de Boulogne-sur-Mer, puis prises en charge par les pompiers et la Police aux frontières. « *D'après un bilan provisoire, plusieurs personnes se*

trouvaient en état d'hypothermie et une autre blessée au niveau du genou », a indiqué la préfecture, précisant que les conditions météorologiques sur zone étaient actuellement « *dégradées* ».

15 août. « Esclavage moderne » : quand des travailleurs sans-papiers se mettent en grève contre Chronopost. À première vue, on pourrait penser qu'on se trouve dans un camp de migrants comme il en existe des dizaines dans le nord de Paris. Mais les trottoirs du chemin de Villeneuve-Saint-Georges, à Alfortville, abritent en réalité depuis deux mois un piquet de grève de travailleurs sans papiers. Le camp des grévistes abrite une centaine de travailleurs en situation irrégulière, dont une quarantaine employés par Chronopost. Ils réclament depuis le 11 juin leur régularisation et de meilleures conditions de travail. Ils ont été rejoints par des travailleurs sans papiers de toute l'Île-de-France.

« On travaille de 2 h ou 3 h à 7h30 du matin, sans pause et sans être rémunérés en heures de nuit pour un salaire d'environ 500/600 euros par mois », précise Amadou. *« Si le travail n'est pas terminé et qu'on doit faire des heures supplémentaires, elles ne nous sont pas payées »*, continue le jeune homme originaire du Mali, qui précise que *« seules des personnes sans papiers sont embauchées pour cette tâche »*. Ils ont bien un contrat, censé les protéger, mais ce contrat n'est pas à leur nom. Pour signer des contrats de travail, les sans-papiers utilisent des "alias", les noms de proches en situation régulière. La direction de Chronopost n'ignore rien de cette situation, elle s'en sert pour exercer des pressions sur les sans-papiers et les menacer de licenciement à la moindre protestation.

S'agissant de la régularisation de ces travailleurs, Chronopost refuse de prendre la responsabilité du dossier. Pour se défendre, l'entreprise, filiale de la Poste, se défause sur son sous-traitant, l'entreprise Derichebourg qui elle-même sous-traite le recrutement de ses salariés à une agence d'intérim.

Les occupants du camp des travailleurs sans papiers ont le soutien d'un collectif d'associations, des syndicats, de plusieurs élus de la région ainsi que de la mairie d'Alfortville.

21 août. « On dirait un piège » : à Orléans, le dilemme des jeunes migrants majeurs entre l'école et le travail. Yves est pris dans ce piège. Il y a dix jours ce jeune Centrafricain était encore mineur mais dans dix jours, il dormira dans la rue. Du fait de sa majorité, il n'a plus droit à un hébergement. À la place, il va recevoir l'Allocation jeunes insertion Loiret (l'Ajil), une aide de 450 euros par mois. Une somme largement insuffisante pour se loger et acheter de quoi manger. *« Une semaine après ta majorité, on te dit que tu es majeur et que tu vas te débrouiller. Le 2 septembre, je reprends l'école, mais en même temps, le 31 août, on me demande de sortir [du dispositif d'hébergement] »,* raconte-t-il au micro d'*Europe 1*.

Yves est confronté à un problème de taille : s'il arrête ses études pour travailler, il perd son titre de séjour. *« On dirait un piège qui se refermerait sur nous. Tu vas à l'école, mais je dors où et je fais comment ? D'accord, si tu veux, tu travailles, mais quand tu travailles, tu ne peux pas aller à l'école. On est vraiment perdus, on ne sait pas quoi faire ».*

Dans le département, ils sont 140 tout juste majeurs dans la même impasse. *« On applique froidement la loi »,* dénonce Ségolène Petit, membre du *Collectif de soutien aux jeunes étrangers du Loiret*. *« C'est violent, on trouve ça inacceptable. Yves fête son anniversaire dans la rue... On leur demande de devenir autonomes, mais on ne leur donne pas les conditions nécessaires pour le faire. »*

Une proposition de loi, discutée prochainement au Sénat, doit prolonger l'accompagnement en hébergement de ces jeunes jusqu'à 21 ans. Un délai qui aurait laissé à Yves le temps de valider un CAP ou un bac pro dans

l'électronique, de trouver un travail et, comme il dit, « *s'insérer dans la société* ».

Plusieurs associations manifestent mercredi après-midi dans le centre-ville d'Orléans pour dénoncer cette situation.

21 août. Bas-Rhin : incendies en série dans des immeubles occupés par des migrants. Trois départs de feu visant des immeubles où plusieurs familles étrangères sont installées, se sont déclarés en l'espace de 48 heures à Schiltigheim, dans le Bas-Rhin. Pour le premier adjoint au maire de la commune, ces incendies seraient d'origine criminelle. Une enquête a été ouverte pour tenter de comprendre l'origine de ces départs de feu.

En outre, au moins un des incendies a été revendiqué par des tags anti-migrants découverts ce mercredi matin sur les murs de la mairie de Saint-Nabor, village de 500 habitants, situé à une trentaine de kilomètres de l'agglomération strasbourgeoise. Le préfet de la région Grand-Est, Jean-Luc Marx, est directement nommé par deux des tags, qui lui reprochent d'accueillir des étrangers. L'un s'adresse aussi à l'*Open Arms*. Une croix celtique et un symbole néo-nazi accompagnent les écrits.

23 août. Paris : des migrants montent un campement au Parc de la Villette pour « *se rendre visibles* ». Quelque 120 migrants ont installé dans la nuit de jeudi à vendredi un campement sur la pelouse située derrière la Grande Halle de La Villette, un endroit très passant et très fréquenté pendant l'été. Tous ont en commun d'avoir déjà été hébergés par des "familles d'accueil", un hébergement "citoyen" organisé par l'association *Utopia 56*, qui a mis fin jeudi à cette solution, car elle « *ne veut plus se substituer à l'État* ». En juillet, une opération similaire de l'association dans un quartier proche des camps de migrants du nord-est parisien n'avait débouché sur aucune solution. Cette fois, assure *Utopia*,

le campement dans un lieu touristique « *a vocation à durer jusqu'à ce qu'une proposition d'hébergement soit faite* ».

24 août. Dunkerque : 24 migrants sauvés en pleine nuit dans la mer du Nord. Ce vendredi, vers 2 heures et demie du matin, la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord a été prévenue par le Cross Gris-Nez qu'une embarcation semi-rigide avec 24 migrants (dont 7 mineurs et 1 femme) à son bord se trouvait en difficulté à environ quatre kilomètres au nord de Dunkerque. Les migrants ont été récupérés sains et saufs alors que leur embarcation prenait l'eau, et ont été acheminés vers Calais où ils ont été pris en charge par les pompiers et la Police aux frontières.

28 août. Manche : plus d'une quarantaine de migrants secourus en deux jours au large de Calais. Une nouvelle opération de sauvetage de migrants dans la Manche a eu lieu ce jour. Vers 4 heures du matin, les autorités ont été prévenues par le Cross Gris-Nez qu'une embarcation semi-rigide avec 25 migrants, dont trois enfants, à son bord se trouvait en difficulté à environ 10 km au large de Calais a indiqué la préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord dans un communiqué.

Ce sont les migrants qui ont prévenu les secours. Suite à une panne de moteur, les migrants se sont retrouvés sur un banc de sable. À 6h15, 12 migrants étaient hélitreuillés. Le temps de l'opération, la marée est descendue et les 13 autres migrants ont pu rejoindre la côte par leurs propres moyens, a encore précisé la préfecture.

La veille déjà, 22 personnes, dont 11 enfants, avaient été secourues dans leur embarcation qui était tombée en panne. Elles avaient été ramenées saines et sauvées à Boulogne-sur-Mer mardi dans la soirée.

Dans les deux cas les migrants ont été pris en charge sanitaire par les pompiers et confiés à la Police aux frontières pour déterminer leur statut

en tant qu'étrangers (demandeurs d'asile, dublinés, étrangers en situation irrégulière).

Le nombre de migrants qui ont essayé de traverser la Manche a doublé cette année, malgré la surveillance accrue et la dangerosité du détroit. Le phénomène est apparu en 2016 et connaît, selon la préfecture du Pas-de-Calais « *une progression lente mais constante* ».

Quelque 98 embarcations sont parvenues à rejoindre les côtes anglaises, avec à leur bord 1 029 migrants. « *Bien sûr, il y a des réussites, c'est d'ailleurs ce qui encourage le passage, ils savent que ça peut fonctionner* », affirme le parquet de Boulogne-sur-Mer, qui a démantelé cette année huit filières spécialisées dans les traversées maritimes. « *Le problème du Brexit est un argument de passeurs, ce n'est pas le Brexit qui constitue un élément nouveau.* »

30 août. Rennes : une centaine de migrants quittent l'immeuble d'Estrémadure. Les premiers sont arrivés là le 17 octobre 2018 ; jusqu'à 140 personnes sans papiers ont dormi dans les 18 appartements du bailleur social *Archipel Habitat*. Le 29 mai, le tribunal de grande instance de Rennes avait ordonné le départ des occupants de l'immeuble, soit environ 95 migrants, sous peine d'expulsion. La date avait été fixée au 3 août. À l'initiative d'associations d'aide aux migrants, un accord avait été trouvé avec *Archipel habitat*, qui a reporté le délai au 30 août. Après 10 mois d'occupation, les migrants ont donc quitté l'immeuble. Sans solution d'hébergement pour la plupart, ils rejoignent le terrain municipal des Gayeulles, où 270 demandeurs d'asile sont déjà installés, dans des conditions très précaires.

La mobilisation de nombreux militants, associations, organisations et anonymes, ne suffit pas à trouver des solutions. Depuis juillet, le 115 a reçu pour consigne, venant de la préfecture, de ne pas héberger les demandeurs d'asile. Conformément aux engagements de la maire,

Nathalie Appéré, qu'aucun enfant ne dorme dans les rues de Rennes, la ville cherche à reloger les familles.

4 septembre. Grande-Synthe : la justice ordonne l'expulsion du campement d'un millier de migrants. Quelque 170 personnes vivaient début août à l'intérieur d'un gymnase de Grande-Synthe et 800 personnes dans environ 550 tentes aux abords, selon un constat d'huissier demandé par la commune. Le tribunal administratif de Lille a ordonné ce mercredi l'expulsion de l'ensemble de ces migrants, en majorité irakiens, à la requête en référé du maire (Martial Beyaert, PS) qui avait rouvert cette structure en décembre 2018. Dans sa décision, le juge des référés a estimé que le campement générait des « *problèmes de salubrité* » du fait de « *l'insuffisance* » des installations sanitaires au regard de la population du campement et de « *l'accumulation de déchets ménagers* ». Au début de l'été, la préfecture du Nord avait installé, sur injonction du Conseil d'État, des points d'eau, douches et sanitaires à proximité de ce gymnase, en nombre insuffisant selon les associations. Le tribunal a également estimé qu'il était à l'origine de « *graves problèmes de sécurité publique* », eu égard aux rixes et aux « *violences constatées au sein du campement* », à la « *présence active* » de passeurs et au risque d'incendie généré par les feux « *fréquemment allumés sur le campement* ».

5 septembre. Marseille : totalement saturé, le squat St-Just doit refuser des migrants, dont des mineurs. Le squat 59 St-Just à Marseille ne peut plus accueillir de migrants, même mineurs. Sans solution de logement, près de 300 migrants et demandeurs d'asile y vivent en communauté. Parmi eux, on dénombre au moins 130 mineurs dont au moins 24 font l'objet d'une ordonnance de placement judiciaire délivrée par le juge des enfants. Ce document doit, en théorie, permettre la prise en charge globale du mineur : hébergement, scolarisation, suivi sanitaire et social, etc. Mais en pratique, à Marseille, faute de places

suffisantes pour les mineurs au sein du département, bon nombre d'entre eux se retrouvent à la rue. « *En moyenne, un jeune qui arrive est dans la rue deux ou trois mois au moins en attendant l'évaluation [de sa minorité]. Puis il passe en moyenne trois ou quatre semaines dans un hôtel avant de bénéficier d'une vraie prise en charge* », explique Anne Gautier, militante du Réseau éducation sans frontière (RESF) à Marseille.

Mais désormais, « *On est arrivés à totale saturation, c'est dramatique !* » s'exclame Armand, l'un des bénévoles du Collectif 59 St-Just, joint par Info Migrants. « *Nous n'avons plus la possibilité de donner un accueil digne [aux migrants qui arrivent]. On ne peut pas les remettre à la rue. La seule solution qu'ils ont est de rester à St-Just pour se restaurer, avoir une écoute, mais ils doivent dormir sur une chaise ou à même le sol.* » « *Soit ils dorment dehors, soit ils retournent à la gare. C'est le lieu central où les jeunes se retrouvent et aussi où ils sont souvent repérés [par les réseaux mafieux].* »

Selon le porte-parole du département, quelque 500 places pour mineurs seront déployées progressivement d'ici la fin de l'année 2019 et courant de l'année 2020.

12 septembre. Rennes : quatre interpellations lors d'un contrôle d'un camp de 350 migrants. Sur réquisition du procureur, des policiers et gendarmes mobiles sont intervenus ce jeudi matin au parc des Gayeulles à Rennes pour une opération de contrôle dans un campement où sont regroupés près de 350 migrants depuis cet été. « *Il s'agit d'avoir une vision claire, exhaustive et précise de l'ensemble des situations individuelles* », a indiqué la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Parmi les migrants figurent de nombreux Géorgiens et Albanais ; on dénombre une cinquantaine d'enfants. « *À partir de cet examen, nous déduirons une prise en charge ou non dans les 1 500 places que nous avons, puisque l'État accueille les personnes demandeurs d'asile et les réfugiés* »,

ont souligné les services de l'État, précisant que les contrôles ont été réalisés « *sans incident et sur une base déclarative* ».

Quatre hommes – deux Albanais, un Géorgien et un Guinéen – ont été conduits dans les locaux de la Police aux frontières. Deux d'entre eux, déboutés du droit d'asile, ont été transférés au centre de rétention administrative (CRA) de Rennes Saint-Jacques dans la journée. Un autre est « *assigné à résidence en vue d'un éloignement prochain* », indique la préfecture, et le dernier n'a pas fait l'objet de mesure administrative.

Les associations qui avaient transmis, la semaine dernière, une liste d'une soixantaine de personnes ayant entamé une démarche de demande d'asile se disent « *choquées* » par la méthode. « *On demande à l'État une mise à l'abri des personnes vulnérables, de réfugiés, et on nous répond contrôle et répression avec le déploiement d'un énorme dispositif policier sous prétexte de recensement des personnes* », a réagi Carole Bohanne, présidente du MRAP 35.

Comme on le verra plus loin, c'est bien le dilemme auquel sont confrontées les associations qui se battent pour que les migrants à la rue soient mis à l'abri dans les structures de l'État.

13 septembre. Paris : plus de 2000 migrants campent parmi les rats et les déchets, une situation « *explosive* ». Le texte qui suit est un large extrait, légèrement retouché, d'un article publié ce jour sur le site d'*Info Migrants*.

Plus de 2 000 personnes, en majorité des hommes jeunes et seuls, vivent là, au milieu des rats, des ordures, des excréments, de l'urine, entre les échangeurs du périphérique de la porte de La Chapelle, de l'autoroute A1 et les nouveaux quartiers de la Porte d'Aubervilliers. « *Chaque matin, je me félicite qu'il n'y ait pas eu d'incident grave la veille. C'est un miracle quotidien que la situation tienne* ». Les propos de Pierre Henry, le directeur général de *France terre d'asile* (FTDA), rendent compte de

l'atmosphère délétère qui règne actuellement dans les camps de migrants du nord de la capitale.

« *On n'a jamais eu autant de monde, à cette même période, depuis 2015* », s'alarme à son tour Marie, membre de l'*Armée du Salut* qui distribue les petits-déjeuners, boulevard Ney, dans le 18^e arrondissement. Entre 650 et 750 passages chaque matin, Avant l'été, l'*Armée du Salut* comptabilisait entre 400 et 500 passages.

Pour les associations, cette hausse du nombre de personnes dans les camps s'explique en premier lieu par la sédentarité de nombreux migrants. « *Beaucoup sont là depuis des mois, voire des années. Ils ont été envoyés en centres d'hébergement, puis expulsés de ces mêmes centres d'hébergement. Alors, maintenant, ils restent dans les camps* », explique Lola, de l'association *Utopia 56*. « *Ils savent comment fonctionne le système et ils savent qu'il ne marche pas. Ils ne montent même plus dans les bus [pour aller dans des centres d'urgence] lors des opérations de mises à l'abri [de la préfecture]* ». Pour Corinne Torre, chef de mission pour *Médecins sans frontière* (MSF), la crainte des autorités pousse aussi les migrants à rester dans les campements. « *Les structures d'hébergement du 115 sont obligées, via une circulaire du gouvernement, de donner aux autorités les noms des personnes hébergées. Comment voulez-vous que les migrants y aillent dans ces conditions ?* »

Depuis quelques semaines, de nombreux demandeurs d'asile venus d'autres pays européens viennent également grossir les rangs des exilés sous les ponts. « *Il y a beaucoup d'Afghans "de seconde vague" qui étaient en Suède, en Allemagne et qui sont aujourd'hui ici* », explique Marie de l'*Armée du Salut*. « *Ils ont attendu pendant des années la réponse de leur demande d'asile là-bas avant d'être déboutés* ».

Et la présence de réseaux mafieux, de passeurs, n'arrange rien. « *Il y a toujours des grosses têtes qui décident de qui rentre, qui ne rentre pas dans*

“leurs” campements. S'ils décident que les bénévoles ne rentrent pas, on ne rentre pas ».

Dans une telle atmosphère, le lien de confiance entre migrants et associations est parfois mis à rude épreuve. Plus grave encore, « *Nous sommes les seuls interlocuteurs des migrants, nous sommes malheureusement aussi leurs premières cibles* », résume Corinne Torre de MSF. Conséquences : à la suite de quelques agressions, les bénévoles gardent leurs distances. « *On ne s'enfonce plus aussi souvent dans les allées où sont installées des tentes, on reste sur les grands axes* »

Majid et Yusuf, deux somaliens dublinés, paraissent résignés. Debout, face à leur tente, derrière laquelle se dressent les immenses locaux, flambant neufs, de la banque BNP-Paribas, les deux hommes semblent avoir baissé les bras. Ils ne demandent même pas d'aide ou de conseils à Lola sur leur situation administrative. Ils haussent les épaules à l'évocation d'un hébergement d'urgence. Ils se taisent à l'évocation de leur avenir.

17 septembre. Grande-Synthe : démantèlement d'un campement de 800 migrants. Les migrants (en majorité des Kurdes irakiens et quelques Iraniens) étaient installés dans le gymnase du Moulin et dans des tentes aux alentours. À l'origine, l'existence de ce campement résultait d'un accord entre le maire de Grande-Synthe (l'écologiste Damien Carême) qui avait pris l'initiative d'ouvrir le gymnase, de l'État (contraint par une décision du conseil d'État) qui avait installé des sanitaires et des associations qui fournissaient la nourriture, les soins et l'accompagnement, en particulier des mineurs non accompagnés, au nombre d'une centaine. À l'issue des dernières élections européennes D. Carême, était élu député européen. C'est son successeur (Martial Beyaert, PS) qui a demandé l'évacuation, estimant que les conditions n'étaient plus réunies pour un accueil satisfaisant.

Ce mardi matin, le camp a été encerclé par les policiers et gendarmes, puis l'évacuation a commencé. Annoncée depuis plusieurs semaines, elle s'est effectuée dans un calme relatif, les migrants ayant préparé leurs affaires. On estime à 200 le nombre de ceux qui avaient quitté le camp les jours précédents, et à 100, le nombre de ceux qui ont fui dans la nuit du lundi au mardi. Les candidats au départ ont été transportés dans une douzaine de bus vers des CAO (Centre d'accueil et d'orientation) et des CAES (Centre d'accueil et d'examen de la situation) de la région.

Depuis 2017, une dizaine de démantèlements ont eu lieu à Grande-Synthe. À chaque fois les migrants sont revenus au bout de quelques semaines. La majorité d'entre eux sont des dublinés. Déboutés de leur demande d'asile dans d'autres pays européens, notamment l'Allemagne, ils espéraient pouvoir rejoindre l'Angleterre où, croyaient-ils, les accords de Dublin cesseraient d'être appliqués en cas de Brexit.

22 septembre. Strasbourg : des sans-abri et des migrants squattent un bâtiment de Lidl. Un collectif ouvre un nouveau squat, situé dans des locaux commerciaux de la zone d'Eckbolsheim. L'impressionnant bâtiment fait une surface de 2 200 m² et possède de larges espaces verts laissés en friche, que le collectif voudrait transformer en jardins. L'ensemble appartient depuis peu au groupe *Lidl* qui aurait prévu de « *gros travaux* » de désamiantage et de dépollution puis de démolition avant de reconstruire un magasin. Une quarantaine de personnes sans domicile sont installées sur place pour l'instant, selon le collectif.

2. (In)décisions de justice.

Relaxé, le 14 février dernier par le tribunal correctionnel de Nice, Cédric Herrou déclarait « *Je suis très surpris, honnêtement, je n'imaginai pas la justice aussi indépendante* ». Les lecteurs de cette chronique peuvent constater chaque trimestre que la justice nous donne autant de motifs de

croire en son indépendance que de raisons de ne pas y croire. Ce trimestre, la balance de la justice semble pencher du côté positif de l'application du droit. En d'autres termes, les "méchants" (passeurs, identitaires anti-migrants, maires anti-migrants) sont punis. Mais la décision au plus haut niveau, le Conseil constitutionnel, de considérer le fichage biométrique des MNA comme conforme à la Constitution fait sérieusement contre-poids dans la balance. D'autres décisions sont en attente : le recours devant le Conseil d'État contre la circulaire relative à la transmission d'informations nominatives par le 115-SIAO à l'OFII et la condamnation de C. Herrou pour injure au préfet des Alpes-Maritimes, les deux décisions n'ayant pas le même poids dans la balance.

Au passage, on remarquera que concernant les condamnations des passeurs, on a trois décisions de prison ferme, différentes pour le même délit : un an, un an et deux mois, deux ans. Encore une question d'équilibre, de balance. Trois poids, trois mesures ?

2 juillet. Saint-Agnès (06) : la justice confirme l'ouverture d'un centre d'accueil pour MNA contre l'avis du maire du village. C'est le préfet qui avait décidé de l'ouverture de ce centre mi-avril afin de prendre en charge des mineurs non accompagnés en situation vulnérable. Mais immédiatement, le maire du village s'y était opposé, déposant un recours devant le tribunal administratif. La juridiction a estimé que la préfecture peut utiliser son pouvoir de réquisition.

L'ex-centre de loisirs, qui deviendra un lieu d'accueil, est situé près de la frontière franco-italienne. C'est ici que plusieurs centaines de migrants tentent d'entrer en France pour y demander l'asile ou pour prolonger leur voyage jusqu'au nord de l'Europe.

11 juillet. Gap : Génération identitaire jugée pour son opération anti-migrants dans les Alpes entre avril et juin 2018. Les membres de cette organisation d'extrême droite avaient organisé des patrouilles

pour intercepter des personnes entrées illégalement sur le territoire français (Cf. chronique n°4, partie 1 à la date du 21 avril). Cette “Mission Alpes”, rappelle le procureur de la République de Gap, Raphaël Balland, dans un communiqué, « *consistait principalement et globalement à procéder à la surveillance de la frontière terrestre franco-italienne, notamment par le déploiement d'une centaine de militants le 21 avril 2018 à proximité du Col de l'Échelle* ».

L'association, son président, son porte-parole et un membre sont poursuivis pour « *activités exercées dans des conditions de nature à créer dans l'esprit du public une confusion avec l'exercice d'une fonction publique* ». En d'autres termes, le procureur de la République a estimé qu'ils avaient enfreint la loi en jouant les faux gendarmes.

Six mois de prison ferme ont été requis contre Clément Gandelin, alias Clément Galant, 26 ans, président de *Génération Identitaire*, Romain Espino, 26 ans, porte-parole de *Génération Identitaire*, et un organisateur actif, Damien Lefèvre (dit Rieu), 29 ans, par ailleurs attaché parlementaire du député RN Gilbert Collard. Tous trois pourraient également se voir priver de leurs droits civiques pendant cinq ans. Le procureur de la République de Gap a requis par ailleurs une amende de 75 000 euros contre l'association elle-même, soit la peine maximum qu'encourait la structure dans ce dossier.

Le jugement concernant ces activistes de l'ultradroite a été mis en délibéré au 29 août.

19 juillet. Marseille : contre le diocèse, la justice octroie un délai de six mois aux migrants du squat Saint-Just. Quelque 200 migrants occupent depuis 7 mois un bâtiment désaffecté du diocèse (Cf. Chronique n°8, partie 2 à la date du 27 juin). Le diocèse de Marseille, dans un premier temps solidaire des collectifs d'aide aux migrants occupant son bâtiment de Saint-Just, avait demandé en mai l'expulsion

de ses locaux qu'il prévoyait de vendre à un institut de formation. Ce vendredi, le tribunal d'instance de Marseille a rendu sa décision, en dissociant le cas de la vingtaine des familles présentes dans le squat du cas de la centaine de MNA également présents. Il a constaté l'occupation illégale et ordonné l'expulsion, mais considérant que les occupants n'arriveraient pas à se reloger immédiatement, il leur a octroyé six mois de délai. En tant que mineurs, les MNA relèvent d'une prise en charge spécifique. Celle-ci sera mise en œuvre en septembre à la suite d'une décision du TI qui sera prononcée en septembre.

« *Le tribunal reconnaît l'utilité de notre action* », s'est félicitée Anne Gautier, porte-parole du Collectif 59 évoquant « *un vrai soulagement pour les familles à qui la préfecture proposait quelques nuits d'hôtel seulement* ».

21 juillet. Calais : deux ans de prison ferme pour un routier serbe qui transportait 20 migrants afghans dans sa camionnette. Jugé en correctionnelle lundi 15 juillet « *pour des faits d'aide à l'entrée et au séjour de personnes en situation irrégulière* », le prévenu a également écopé d'une interdiction de se rendre sur le territoire français pendant trois ans, a indiqué le parquet.

Le routier avait été interpellé le 12 juillet au volant de sa camionnette avec « *vingt personnes de nationalité afghane à bord, dissimulées dans une petite cache aménagée* ». Cette cache mesurait 2,5 mètres de long et de haut sur 1,5 mètre de profondeur, ne laissant que très peu de place et d'air à chaque personne transportée « *des conditions incompatibles avec le respect de la dignité humaine* ».

Rien n'est dit sur ce qu'il est advenu des migrants récupérés.

Début mars, un migrant d'une vingtaine d'années était mort après avoir été retrouvé en arrêt cardio-respiratoire dans la remorque d'un poids lourd stationné au port de Calais.

Selon la préfecture du Pas-de-Calais, 18 migrants sont morts dans le département en 2015, 14 en 2016 et 4 en 2017 et 2018.

24 juillet. Hausse des droits d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires : le Conseil d'État transmet une QPC au Conseil constitutionnel. Le 18 novembre 2018, Édouard Philippe annonçait, pour la rentrée 2019, une exorbitante hausse des droits d'inscriptions pour les étudiants étrangers extra-européens, en majorité originaires d'Afrique (*Cf.* Chronique 6, partie 1 à la date du 19 novembre 2018). À cette rentrée, seules 7 universités sur 75 ont appliqué la consigne par arrêté ministériel de multiplier par 15 les droits d'inscription de ces étudiants. L'ensemble de la communauté universitaire, étudiants et enseignants, s'étaient élevé contre une mesure jugée discriminatoire et aux relents racistes. Quelque temps plus tard, le Conseil d'État était saisi d'une Question prioritaire de constitutionnalité (QPC) par trois associations d'étudiants : l'Union nationale des étudiants en droit, gestion, AES, sciences économiques, politiques et sociales (UNEDESEP), le Bureau national des élèves ingénieurs (BNEI) et la Fédération nationale des étudiants en psychologie (FENEPSY). Toutes trois évoquent « *le droit à un égal accès à la formation professionnelle indépendamment de l'origine de l'étudiant* ». Pour elles, l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants venant de pays hors Union européenne « *méconnaît divers principes protégés par la Constitution et les engagements internationaux de la France* ».

Dans sa décision rendue ce jour, le Conseil d'État explique qu'« *il y a lieu de renvoyer au Conseil constitutionnel la question prioritaire de constitutionnalité invoquée* » par les trois associations. C'est une première victoire obtenue par les étudiants. Reste à connaître le jugement du Conseil constitutionnel.

25 juillet. Seine-Maritime : un passeur britannique condamné à 14 mois de prison ferme. Le passeur avait été interpellé le 22 juillet au départ de la ligne Transmanche. Parmi les 18 ressortissants afghans dissimulés dans le camion figuraient deux mineurs de cinq et treize ans. *« Seule une trappe de 20 cm permettait aux passagers de respirer »*, a précisé le procureur de la République. Selon lui, *« lorsque la police est intervenue, certains migrants commençaient à étouffer, ils étaient épuisés »*.

À l'audience, le chauffeur a reconnu avoir été missionné par un commanditaire contre le paiement de la somme de 1 000 livres sterling, soit environ 1 150 euros.

Le passeur a été condamné à 14 mois de prison ferme. Il a également été copé d'une interdiction du territoire.

Les ressortissants afghans majeurs, eux, ont été remis en liberté avec une convocation ultérieure devant la justice.

26 juillet. Le fichier très controversé des mineurs, validé par le Conseil constitutionnel. Aux termes de la loi Asile-Immigration de 2018 qui l'a créé, ce fichier biométrique vise à rassembler les empreintes digitales, les coordonnées téléphoniques et électroniques ou encore la photographie des jeunes étrangers qui sollicitent une protection. Le gouvernement ambitionne notamment, par le biais de ce fichier national, d'identifier et d'empêcher des jeunes de se présenter successivement dans plusieurs départements, dans le but d'obtenir une nouvelle évaluation de leur âge. Avec le nouveau fichier, il est également prévu que, si le jeune est évalué majeur, la préfecture pourra prendre ses dispositions pour organiser son éloignement du territoire.

Une vingtaine d'associations, dont la LDH, avaient déposé une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) auprès du Conseil constitutionnel (*Cf.* Chronique n° 8, partie 4.1, à la date du 16 mai).

Mais les “Sages” ont jugé ce fichier conforme à la Constitution. Les dispositions contestées « *n’ont ni pour objet ni pour effet de modifier les règles relatives à la détermination de l’âge d’un individu et aux protections attachées à la qualité de mineur* », écrivent-ils. Mais, précise le Conseil constitutionnel, si une personne refuse de donner ses empreintes, elle ne peut pour autant être considérée comme majeure.

Il reste que le ministère de l’Intérieur pourra désormais prendre une part active dans la gestion des demandes de protection de jeunes se présentant comme des mineurs étrangers non accompagnés. Alors que l’évaluation de la minorité d’âge de ces migrants isolés est une compétence des départements, au titre de l’Aide sociale à l’enfance, le Conseil constitutionnel vient de valider la mise en place d’un fichier biométrique d’appui à l’évaluation de la minorité, géré et alimenté par les préfetures, et donc le ministère de l’intérieur.

9 août. Seine-Maritime : un chauffeur routier condamné à un an de prison ferme pour avoir transporté 16 migrants. Le passeur, de nationalité roumaine, a été interpellé alors qu’il tentait d’embarquer sur un ferry pour l’Angleterre. Dans une minuscule cache aménagée au fond de la remorque de son camion, les douaniers ont découvert seize jeunes migrants de nationalité vietnamienne, pour la plupart mineurs.

Le conducteur du véhicule comparait aujourd’hui devant le tribunal correctionnel de Dieppe. Le jeune passeur, inconnu des services de justice français et roumains, a écopé d’un an de prison ferme avec mandat de dépôt et d’une interdiction de venir en France pendant trois ans. Il a été incarcéré à Rouen.

29 août. Gap : prison ferme contre les représentants de Génération identitaire après l’action anti-migrants d’avril 2018 au Col de l’Échelle. Le tribunal correctionnel a suivi les réquisitions du procureur de la République de Gap. Le tribunal a condamné Clément

Gandelin, alias Clément Galant, président de GI, Romain Espino, porte-parole de GI, et Damien Lefèvre, alias Damien Rieu, ex-cadre de l'association et assistant parlementaire du député RN Gilbert Collard, à six mois de prison ferme, 2 000 euros d'amende et cinq ans d'interdiction des droits civiques chacun. Ils sont reconnus coupables d'« *exercice d'activités dans des conditions de nature à créer une confusion avec une fonction publique* », en l'occurrence avec « *les fonctions des fonctionnaires de la police de l'air et des frontières, des fonctionnaires de police en général, des militaires de la gendarmerie et des militaires de l'armée de terre* ». L'association *Génération identitaire* est pour sa part condamnée, pour les mêmes faits, à une amende de 75 000 euros et à la publication à ses frais d'un communiqué annonçant cette condamnation dans la presse locale, au *Journal officiel*, sur *Twitter* et sur *Facebook*.

Dans sa motivation, que l'AFP a pu consulter, le tribunal considère que, « *compte tenu de la nature extrêmement grave des faits, de l'importance du trouble à l'ordre public occasionné non seulement pendant leur période de commission, mais de manière durable dans le département, de l'importance des valeurs protégées par les infractions reprochées et du passé pénal des prévenus* », la prison ferme s'impose. Me Pierre-Vincent Lambert, avocat des prévenus, a d'ores et déjà annoncé que ses clients feraient appel de la décision.

Le *Rassemblement National* a apporté son soutien aux trois cadres de *Génération Identitaire*, « *injustes victimes d'un procès politique.* »

9 septembre. Recours devant le Conseil d'État contre la circulaire relative à la transmission d'informations nominatives par le 115-SIAO à l'OFII. Dans un communiqué signé par la LDH, 30 associations de solidarité ont déposé, ce lundi 9 septembre, par l'intermédiaire de Maître Patrice Spinosi, un recours devant le Conseil d'État afin d'obtenir en référé la suspension de la circulaire du 4 juillet

2019 relative à la transmission d'informations individuelles et nominatives à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) des demandeurs d'asile et des personnes réfugiées présentes dans les centres d'hébergement d'urgence, puis son annulation.

Le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) coordonne l'offre et la demande d'hébergement ou de logement accompagné. Il est en charge du numéro vert 115 qui permet d'informer, d'orienter et de proposer un hébergement aux personnes sans abri selon les places disponibles. La circulaire du 4 juillet 2019 permet le recensement des personnes étrangères dans l'hébergement en imposant que l'identité, la nationalité la situation administrative et l'adresse de toute personne passant par le 115 soient enregistrées dans un fichier, remis mensuellement à l'OFFI, c'est-à-dire au ministère de l'Intérieur.

Il est fait notamment grief à cette instruction :

- de porter atteinte au principe d'inconditionnalité de l'accueil dans l'hébergement d'urgence ;
- d'instaurer une discrimination entre les personnes hébergées selon qu'elles sont françaises ou étrangères ;
- d'inciter les personnes migrantes et exilées à rester à la rue pour ne pas être fichées ;
- de violer les principes relatifs à la protection des données personnelles : absence de consentement préalable, absence d'information sur les finalités du fichier, fichage des personnes en fonction de la nationalité... ;
- de comporter des risques sérieux de violation du secret professionnel du travail social.

L'exposé intégral des termes du recours devant le Conseil d'État peut être lu [ici](#)¹

11 septembre. Aix-en-Provence : en appel, l'agriculteur militant Cédric Herrou se défend d'avoir injurié le préfet des Alpes-Maritimes. En 2017, alors qu'il cherchait à aider plus de 90 migrants arrivés à Breil-sur-Roya à rejoindre Nice en train pour y déposer une demande d'asile, C. Herrou avait échoué dans sa tentative, les migrants ayant été interdits d'accès au train faute de pouvoir payer leur billet. Il avait alors écrit sur Facebook : « *Peut-être le préfet pourrait-il s'inspirer des accords avec la SNCF pendant la 2e guerre pour le transport des juifs, pour gérer le transport des demandes d'asile ?* »

Poursuivi par le préfet des Alpes Maritimes pour injure publique, C. Herrou comparait le 22 octobre 2018 devant le tribunal correctionnel de Nice. L'avocat général avait requis une amende de 5 000 euros. Mais dans son jugement prononcé le 14 février 2019, le tribunal correctionnel de Nice relaxait l'agriculteur. Le parquet avait fait appel de cette décision.

C. Herrou s'est donc à nouveau retrouvé à la barre pour avoir dressé un parallèle entre l'action du préfet des Alpes-Maritimes et le traitement des juifs sous l'Occupation. « *S'il a dit les choses comme ça, c'était pour blesser* » le préfet Georges-François Leclerc, a souligné l'avocat général devant la cour d'appel d'Aix-en-Provence, ajoutant qu'il avait voulu « *assimiler le préfet aux Nazis ou au gouvernement de Vichy* ».

Ces propos devaient être compris comme une incitation « *à s'inspirer du pire pour faire le meilleur* », même si « *ce n'était pas très bien formulé* », s'est justifié l'agriculteur. « *Il n'y a aucun terme de mépris, d'invective ou de propos outrageants* », a plaidé son avocate Me Sabrina Goldman, vice-

1 https://www.gisti.org/IMG/pdf/req_circ_115-ofii.pdf

présidente de la LICRA. « *S'il fait cette référence à la Seconde guerre mondiale, c'est pour alerter, pour éveiller les consciences* », a-t-elle ajouté.

Une amende de 1 000 € pour injure publique a été requise à l'encontre de C. Herrou. La cour d'appel d'Aix-en-Provence doit rendre sa décision le 15 octobre.

23 septembre. Nantes : l'État assigné en justice pour la mise à l'abri des migrants du gymnase Jeanne-Bernard. Près d'un an après l'installation d'un squat pour ressortissants étrangers en exil dans le gymnase de l'ancien lycée Jeanne-Bernard, à Saint-Herblain (Cf. Chronique 8, partie 1 à la date du 5 juin), l'État est attaqué en justice. L'évacuation du gymnase a déjà été autorisée en mars par la justice, en l'occurrence le tribunal d'instance de Nantes. Ce dernier avait été sollicité par le diocèse de Loire-Atlantique, propriétaire du gymnase. Mais la préfecture n'a pas voulu exécuter la décision de justice, considérant que les migrants sont trop nombreux pour être pris en charge. Depuis, rien n'a bougé. Et le gymnase est encore plus surpeuplé.

L'audience d'aujourd'hui fait suite à l'initiative de deux associations humanitaires, la *Cimade* et le *Secours catholique*, qui ont saisi le tribunal administratif en vue d'obtenir du préfet de Loire-Atlantique « *l'évacuation du gymnase* » et la « *mise à l'abri immédiate des migrants* ». Ils seraient entre 600 et 800 à vivre à l'intérieur et à l'extérieur de la salle de sport désaffectée.

« *Nos avocats sont intervenus pour défendre le droit à la dignité, celui de toutes les personnes d'avoir un logement et accès à la santé* », indique Hervé Bonamy, président départemental du *Secours catholique*. Le représentant de la préfecture a répété qu'il n'y avait pas de solution d'hébergement.

La décision du tribunal administratif est mise en délibéré à la date du 30 septembre.

30 septembre. Nantes : les migrants du gymnase Jeanne-Bernard ne seront pas évacués dans l'immédiat mais l'État devra améliorer leurs conditions de vie. Plus de 500 personnes exilées vivent dans des conditions extrêmement difficiles dans le gymnase Jeanne-Bernard, à Saint-Herblain. La *Cimade* et le *Secours catholique*, avaient saisi le tribunal administratif (TA) en vue d'obtenir du préfet de Loire-Atlantique « *l'évacuation du gymnase* » et la « *mise à l'abri immédiate des migrants* ». À la suite de l'audience du 23 septembre la décision du tribunal administratif avait été mise en délibéré au 30 septembre. C'est donc aujourd'hui que cette décision a été rendue publique.

Le TA a décidé de ne pas forcer l'État (le préfet) à mettre à l'abri immédiatement les personnes exilées vivant dans des conditions précaires dans le gymnase de l'ancien lycée Jeanne-Bernard. En revanche, le tribunal demande à l'État d'améliorer les conditions de vie des occupants. La préfecture se voit contrainte d'installer davantage de toilettes, douches et points d'accès à l'eau potable. Le tribunal ordonne également que le site soit davantage sécurisé, à l'intérieur du gymnase comme à l'extérieur. La préfecture doit également effectuer un recensement complet des personnes vivant à cette adresse.

Par ailleurs, répondant à une saisine du diocèse de Nantes, propriétaire du bâtiment, le TA a donné à l'État un délai de trois mois, soit jusqu'à la fin d'année 2019, pour procéder à l'évacuation du gymnase Jeanne-Bernard.

Pour les associations, c'est une demie-victoire. Elles n'ont « *pas obtenu gain de cause concernant le logement inconditionnel. Nous demandions un hébergement pour tous, et ce dans un milieu décent.* » Mais « *Le juge a répondu à nos demandes complémentaires, c'est-à-dire les aménagements indispensables concernant l'accès à l'eau et à l'hygiène. Des bâtiments modulaires vont être rajoutés.* »

Il faut rappeler que si le gymnase n'est pas évacué c'est parce que aucune structure d'hébergement de l'État ne peut entreprendre la mise à l'abri des migrants, ces structures étant pleines. Du coup, l'évaluation de leur situation administrative ne peut pas non plus être réalisée. Mais le recensement, à effectuer par la préfecture sur décision du TA, est un premier pas vers cette évaluation. La justice agit ici en auxiliaire du ministère de l'Intérieur.

3. Associations et ONG toujours actives et critiques, mais de plus en plus débordées, elles aussi.

Tout en poursuivant, dans des conditions de plus en plus difficiles, l'aide humanitaire qu'elles apportent aux migrants à la rue (hébergement, repas, accompagnement administratif, juridique, médical, scolaire, etc.) les associations se battent pour la mise à l'abri de ces mêmes migrants dans les structures de l'État. Certaines d'entre elles en viennent même à cesser leur activité, devenue pratiquement impossible à assurer, pour faire apparaître la carence de l'État et le mettre devant ses responsabilités. À l'approche de l'hiver, on comprend la position des bénévoles qui connaissent les conditions de vie déplorables dans lesquelles survivent les migrants à la rue et qui se battent pour leur mise à l'abri. Malheureusement, on soupçonne, plus qu'on ne connaît vraiment, les conditions de fichage dans les CAO et les CAES, de rétention dans les CRA et finalement d'éloignement auxquelles la majorité de ces migrants sont promis une fois que se referment sur eux les portes des structures de l'État. Car le système d'hébergement étatique est, d'une part, conçu comme un système policier de surveillance et de coercition et, d'autre part, totalement insuffisant face à la surpopulation. La réaction des membres de *La Cimade* intervenant au CRA du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne) a le

grand mérite de témoigner d'une situation qui autrement nous resterait méconnue. La multiplication de tels témoignages désigneraient les structures d'hébergement de l'État comme les lieux où l'aide aux migrants doit plus que jamais se déployer.

3 juillet. Nantes : associations et migrants plantent des tentes dans le centre-ville. Environ 150 personnes ont planté des tentes mercredi soir à Nantes, square Daviais, une action symbolique un an après les premières distributions de repas sur ce site où de nombreux migrants s'étaient installés pendant des semaines avant d'en être délogés. *L'autre Cantine*, l'association à l'origine de cette action, entend rendre visible le sort de ces personnes sans abri, notamment les 300 personnes qui vivent actuellement dans des conditions précaires au gymnase Jeanne Bernard de Saint-Herblain malgré une décision d'expulsion prononcée par la justice, mais non exécutée par la préfecture qui craint un nouvel appel d'air.

Deux heures après leur installation, les tentes ont été démontées par les migrants sous l'étroite surveillance des CRS venus leur demander de quitter les lieux. Les migrants étaient cependant toujours sur place mercredi soir, dans une atmosphère calme.

4 juillet. Le collectif *Délinquants solidaires* publie son guide sur le délit de solidarité. Le collectif *Délinquants solidaires* regroupe une soixantaine d'organisations et collectifs engagés contre le "délit de solidarité" et la criminalisation croissante des actions de solidarité en France (Pour en savoir plus : www.delinquantssolidaires.org). Sur le site de *La Cimade*, très impliquée dans le collectif, on trouve une présentation d'un nouvel outil intitulé « *Délit de solidarité : le guide* ». Il est constitué de 16 fiches dont voici la liste.

Actions humanitaires

1. Ai-je le droit d'apporter à des personnes sans papiers, des vêtements, de la nourriture, du matériel de couchage ?
2. Est-il possible de donner des conseils juridiques, ou d'organiser des cours de français, ou d'autres activités, à l'attention de personnes sans papiers ?
3. Puis-je apporter de l'aide à des personnes sans papiers en dehors d'un lieu privé ?
4. Puis-je produire des attestations pour des occupant-es sans droit ni titre (squat, bidonville, camp...) pour leur éviter une expulsion de leur lieu de vie ?

Hébergement

5. Est-ce que j'ai le droit d'héberger une personne majeure qui n'a pas de papiers ?
6. Ai-je le droit d'héberger un-e mineur-e étranger-e ?
7. Ai-je le droit de faire des attestations d'hébergement ?

Transport, franchissement de frontières

8. Est-ce que je peux prendre à bord de mon véhicule des personnes sans papiers ?
9. Je suis chauffeur-e de taxi, est-ce que je peux être accusé-e d'aide à des personnes étrangères en situation irrégulière si je les prends pour une course ?

Observations des agents de l'État, signalements, résistances

10. Qu'est-ce que je risque si je réalise des observations de l'action des forces de l'ordre ?

11. Qu'est-ce que je risque si je filme ou photographie des agent-es de police ?

12. J'ai observé des violences ou abus de la part de forces de l'ordre : qu'est-ce que je peux faire ?

13. Travaillant dans le secteur sanitaire et social ou dans une administration, ou étant bénévole dans une association, que puis-je faire face à des situations de maltraitance ou de malveillance ?

Opposition à une interpellation, à une expulsion du territoire

14. Est-ce que je peux m'opposer à une expulsion par avion ou train ?

15. Est-ce que je peux m'opposer à une arrestation en préfecture en vue de l'expulsion d'une personne étrangère ?

16. Est-ce que je peux m'opposer à une interpellation à mon domicile, ou dans un centre d'hébergement ?

Quant au guide lui-même, qui apporte les réponses aux questions listées ci-dessus, dans une présentation très attrayante, on peut y accéder [ici](#)².

10 juillet. Hautes-Alpes : Médecins du Monde demande que « cesse la mise en danger » des migrants. Après une mission dans la zone montagneuse au-dessus de Briançon par où passent de nombreux migrants en provenance d'Italie, Médecins du Monde explique dans un communiqué y avoir mis en place au mois de mai « une unité mobile » pour proposer une assistance sanitaire aux migrants rencontrés. Le contexte de « durcissement des politiques migratoires et des contrôles aux frontières force les personnes exilées à prendre davantage de risques pendant la traversée de la frontière ».

2 https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2019/07/Delinquants_solidaires_guide.pdf

Dix-sept des 28 personnes prises en charge, à l'occasion des 15 sorties de l'unité, « *présentaient au moins un symptôme clinique avec plainte, parmi lesquelles 10 nécessitaient une prise en charge médicale spécifique, dont 5 avec des signes visibles de détresse* ».

Dans le même communiqué, *Médecins du Monde* demande avec l'association *Tous Migrants* que « *cesse la mise en danger des exilés en milieu montagnard et que soient respectés par l'État, le droit à la santé et le devoir d'assistance à personne en danger* ». Ils estiment qu'une « *traque, qu'elle soit policière ou effectuée par des groupuscules suprémacistes, en milieu montagnard* » est une mise en danger d'êtres humains.

10 juillet. L'association *Utopia 56* suspend son réseau d'hébergement citoyen. Selon le communiqué de l'association qui a lancé ce réseau d'hébergement solidaire en mai 2017, chaque soir dans le nord de Paris, une trentaine de familles avec plusieurs enfants se retrouvent à la rue « *faute de propositions d'hébergement pérenne par les autorités compétentes* ». Pour *Utopia 56*, l'hébergement citoyen n'est pas une « *solution en soi* », mais plutôt « *un pansement posé en urgence qui contribue à invisibiliser la situation* ». « *Les moyens mis en œuvre par les autorités responsables sont saturés et inadaptés aux besoins* », dénonce le communiqué.

En deux ans, entre 30 et 80 personnes par soir ont été mises à l'abri par l'association chez des particuliers.

11 juillet. Face à une situation intenable, *La Cimade* se retire pour trois jours du CRA du Mesnil Amelot. Après trois tentatives de suicides, une personne qui menace de se pendre aux barbelés, l'isolement disciplinaire en cellule pour réprimer une grève de la faim et d'autres violences, les salariés de *La Cimade* estiment ne plus être en mesure d'exercer leur mission d'accompagnement juridique des personnes

enfermées au CRA du Mesnil-Amelot (Seine-et-Marne). Voici leur annonce publiée sur le site de *La Cimade*.

« La politique menée par le ministère de l'Intérieur en rétention a des conséquences d'une extrême violence pour les personnes enfermées. Ces derniers jours, ces violences ont atteint un degré intenable : tentatives de suicide répétées, automutilations, enfermement en cellule d'isolement disciplinaire pour réprimer une grève de la faim, etc.

Dans ce CRA, le plus gros centre de France, situé au pied des pistes de l'aéroport de Roissy en Seine-et-Marne, ces violences ne permettent plus aux équipes de La Cimade d'exercer leur mission d'accompagnement juridique dans de bonnes conditions.

Ce retrait de trois jours intervient seulement deux semaines après la lettre envoyée au ministre de l'Intérieur par La Cimade et 21 autres associations lui rappelant l'urgence de la situation en rétention et la nécessité notamment de prendre en charge les personnes atteintes de troubles psychiques graves. Sa réponse reçue cette semaine mentionne seulement que "la prise en charge psychologique des personnes retenues va faire l'objet d'un renforcement là où les besoins seront identifiés." Le ministre ne semble pas comprendre l'ampleur du phénomène ni mesurer ses conséquences pour la vie et la santé des personnes enfermées sous sa responsabilité. Pour le reste, dans sa réponse, Christophe Castaner nie la violence de la politique du tout enfermement, la maltraitance institutionnelle de ces lieux de privation de liberté ainsi que les pratiques illégales des préfetures ».

5 septembre. Hautes-Alpes : des mineurs privés de protection et des militants pro-migrants « harcelés » par la police, dénonce Human Rights Watch. Dans un communiqué de 80 pages, publié ce jour, l'ONG *Human Rights Watch* (HRW dans la suite) documente et dénonce les pratiques observées dans le département des Hautes-Alpes à

l'égard des migrants et de ceux qui les aident. *HRW* a interviewé 59 garçons et une fille tous mineurs, et un jeune homme de 18 ans dans le département des Hautes-Alpes. En outre, l'ONG a consulté 36 dossiers d'évaluation de la minorité pour ce rapport. Enfin, *HRW* s'est également entretenu avec des avocats, des professionnels de santé, des personnes travaillant pour des organisations humanitaires, des bénévoles associatifs, et des responsables des autorités.

Cette enquête montre que les évaluateurs, dont le travail consiste à certifier la minorité d'un enfant, c'est-à-dire qu'il a moins de 18 ans, ne se conforment pas aux normes internationales. *HRW* a constaté que les évaluateurs utilisent diverses justifications pour refuser d'octroyer une protection aux enfants, telles que des erreurs minimales de dates, une réticence à aborder dans le détail des expériences particulièrement traumatisantes, des objectifs de vie jugés irréalistes, ou encore le fait d'avoir travaillé dans le pays d'origine ou au cours du parcours migratoire.

S'agissant du "délict de solidarité" en principe banni des pratiques policières et judiciaires depuis la décision du conseil Constitutionnel de juillet 2018, le rapport montre que des poursuites continuent d'être engagées contre des personnes soutenant des migrants. Lors de leurs maraudes, les bénévoles et militants associatifs sont régulièrement ciblés par des contrôles d'identité « *abusifs* », souligne le document : contraventions pour un balai d'essuie-glace défectueux, une absence d'autocollant signalant des pneus cloutés... « *Dans de nombreux cas, la police semble recourir à ces procédures de façon sélective, à des fins d'intimidation et de harcèlement ou pour entraver les activités humanitaires* ».

Le rapport de *Human Rights Watch*, intitulé « *Ça dépend de leur humeur* » Le traitement des enfants migrants non accompagnés dans les Hautes-Alpes, est accessible [ici](#)³

20 septembre. Un vade-mecum à destination des parlementaires, qui reprend et contredit les affirmations d'E. Macron sur les migrants et l'asile lors de sa rencontre du 16 septembre avec sa majorité. Le texte s'intitule « *VADE-MECUM à l'intention des participants au DÉBAT PARLEMENTAIRE SUR LA POLITIQUE MIGRATOIRE du 30 septembre et du 2 octobre 2019* ». Il est lancé à l'initiative d'un collectif (dont la LDH) qui appelle à le signer. Il est introduit par les paragraphes suivants.

Le 30 septembre et le 2 octobre se tiendront à l'Assemblée nationale puis au Sénat le premier débat parlementaire annuel sur la politique migratoire. Nous nous permettons de vous adresser ce vade-mecum rappelant quelques données factuelles permettant de rétablir quelques vérités, et quelques réflexions afin d'alimenter positivement, nous l'espérons, vos débats.

Nous ne sommes que quelques-uns parmi des milliers de citoyens qui accompagnons des étrangers dans la défense de leurs droits fondamentaux, ou plus simplement qui les accueillons chez nous.

Chacun des points suivants fait l'objet d'un paragraphe reprenant une affirmation du Président de la République qui est contestée, arguments numériques ou éthiques à l'appui.

La France est-elle humaniste, voire laxiste ?

Le droit d'asile est-il dévoyé ?

Faut-il absolument renvoyer les déboutés du droit d'asile ?

3 https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/france0919fr_web.pdf

« *Les Français en ont assez de l'immigration* »

Un débat sur l'immigration... sans les immigrés ?

L'intégralité du vade-mecum est accessible [ici](#)⁴.

25 septembre. Rennes : les soutiens aux migrants interpellent la préfète. À Rennes, plus de 150 personnes dorment toujours sous des tentes au camp des Gayeulles, que les associations qualifient de bidonville. Entre 150 et 200 autres migrants se sont installés dans un entrepôt industriel vide, dans le sud-est de la ville. Un squat ouvert début septembre.

Ce 25 septembre, une cinquantaine de membres du collectif de soutien aux migrants se sont rassemblés sous les fenêtres de la préfecture d'Ille-et-Vilaine, à Rennes. Leur mot d'ordre : demander à la préfète de démissionner pour avoir « *délibérément laissé à la rue des centaines de personnes, enfants, femmes et hommes* ».

L'intervention policière au camp des migrants du parc des Gayeulles (Cf. cette Chronique, partie 1 à la date du 13 septembre) a été « *la goutte d'eau qui a fait déborder le vase* » dit un des participants.

Dans un communiqué publié ce matin, la préfecture a rappelé les efforts quotidiens « *très importants* » qui sont déployés pour l'accueil et l'hébergement d'urgence à Rennes. L'opération de police menée aux Gayeulles « *avait pour but de permettre aux services de l'État d'examiner le statut de l'ensemble des personnes présentes dans ce campement à cette période* ».

4 <https://docs.google.com/document/d/1ztvs22IrKBHq89gmZVhp8x6GkPh08mrVNRuWs7dPKZ0/edit#heading=h.mumr57gyonnf>

4. À la faveur de l'été et avant les élections municipales, Emmanuel Macron soigne sa droite sur le dos des migrants.

On attend un durcissement de la politique migratoire voulue par E. Macron à la faveur de deux débats parlementaires début octobre, mais, de fait, ce durcissement n'a jamais cessé depuis le début du quinquennat. On pourra constater que cet été, loin d'avoir été une période de trêve, a été au contraire mise à profit par le ministère de l'Intérieur pour prendre des mesures ayant pour but d'étendre les possibilités de fichage des migrants ou de leur "pourrir" la vie. Ces mesures, attentatoires aux droits des personnes, ont évidemment une visée dissuasive.

Mais l'initiative la plus lourde de sens est la décision d'E. Macron de rouvrir au parlement et donc devant les Français la question de l'immigration. Quel besoin avait-il de remettre dans le débat public une question qui divise les Français et attise les peurs et les haines ?

Bien sûr, il y a des territoires, ou, pour être plus précis, des quartiers où des Français (souvent descendants d'anciens immigrés) souffrent de la proximité d'immigrés et descendants d'immigrés (souvent devenus Français). Ces situations doivent être prises en compte et prises en charge.

Mais laisser croire que la société française, dans son ensemble, est affectée par ces difficultés plus que par le chômage ou le démantèlement des services publics, est une imposture, de nature à remplacer les vrais enjeux de l'élection par de faux débats où l'émotionnel l'emporte sur le rationnel.

2 juillet. Le 115 bientôt contraint de transmettre la liste des réfugiés qu'il héberge ? Un projet de texte interministériel, qui pourrait se concrétiser dans les prochains jours, prévoit en effet une transmission d'informations par les services du 115, le Samu social.

Concrètement, les informations pourraient remonter directement tous les mois à l'Office français de l'immigration et de l'intégration, l'OFII, placé sous la tutelle du ministère de l'Intérieur. Demandeur d'asile ou réfugié, nom, prénom, adresse du centre d'hébergement « *Tout l'enjeu, c'est de faire en sorte que des personnes ne restent pas pendant des mois ou des années dans de l'hébergement d'urgence alors qu'ils ont droit au dispositif d'accueil national* », assure Didier Leschi, le directeur de l'OFII.

« *Cette circulaire, telle qu'elle nous est présentée aujourd'hui, empiète avec un droit de regard du ministère de l'Intérieur sur le 115* », estime de son côté Eric Plieze, président du Samu social à Paris. « *Tout le monde doit avoir le droit à un accueil inconditionnel et j'ai le sentiment que c'est ça qu'on est en train de rompre.* »

« Par peur d'être fiché, dit un autre responsable d'association, les personnes risquent de ne plus appeler le 115 et d'aller directement dormir dans la rue, dans un campement insalubre ». Les associations, quant à elles, craignent que la circulaire serve surtout à identifier les déboutés du droit d'asile pour les exclure des centres d'hébergement.

11 juillet. Immigration : les pistes du gouvernement pour “resserrer les boulons”. Tel est le titre d'un article du journal *L'opinion* de ce jour. L'article commence par l'évocation de la publication récente d'une instruction ministérielle appelant à l'application d'une mesure contenue dans la loi Asile-immigration du 10 septembre 2018 : l'obligation faite aux gestionnaires de l'hébergement des sans-abri (le 115) de transmettre une fois par mois à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) la liste de réfugiés et de demandeurs d'asile qui s'y trouvent. « *Une manière pour l'État de prendre en charge ces publics dans des centres dédiés – en théorie car, avec la saturation du dispositif d'accueil,*

seules 6 personnes sur 250 identifiées à Paris par l'OFII ont été relogées, selon la préfecture d'Ile-de-France. »

L'article de Ivanne Trippenbach se poursuit par l'indication d'autres mesures envisagées par le gouvernement.

– Restreindre l'allocation demandeur d'asile (ADA). *« Un décret est en cours de préparation pour diminuer de 25 % l'ADA des personnes venant de pays d'origine sûre, dont la Géorgie et l'Albanie. Une mesure à la constitutionnalité incertaine, qui reste suspendue à l'analyse du Conseil d'État. »*

– Orienter les demandeurs d'asile vers certaines régions. *« Ceux qui refuseraient perdraient le bénéfice de l'ADA. Une répartition contrainte prévue par la loi Collomb, censée fluidifier l'accueil sur le territoire. « Sauf que, comme tout est saturé partout, cela ne donnerait rien », confie un connaisseur. Vis-à-vis des étrangers en situation irrégulière, l'exécutif réfléchit à rogner l'aide médicale d'État (AME), sujet cher à la droite et à l'extrême droite.*

– Accentuer la pression sur les préfectures pour augmenter le chiffre des expulsions. *« Cette même pression s'exerce, de manière indirecte, sur les services en charge de l'asile. Selon une note de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) mentionnée par le *Canard enchaîné*, les juges ont à traiter 13 affaires par audience. Ils disposent d'une heure par dossier, une cadence infernale pour décider d'accorder ou non la protection internationale. »*

8 août. Les demandeurs d'asile ne pourront plus retirer de l'argent liquide. En France, un demandeur d'asile en attente d'une réponse de l'Ofpra à sa demande, n'a pas le droit de travailler pendant les six mois qui suivent le dépôt de son dossier. Pour subsister, le demandeur d'asile perçoit une Allocation pour demandeur d'asile (ADA) qui se décompte

de la façon suivante : 6,80 € par jour, complétés de 3,40 € par membres du foyer et d'un forfait supplémentaire de 5,40 € s'ils n'ont pas de place dans un foyer.

Aujourd'hui, cette allocation est perçue au moyen d'une carte de retrait qui ne peut être utilisée que trois fois par mois par son bénéficiaire, pour retirer dans un distributeur automatique de billets dédié, le strict montant de l'allocation à laquelle ce demandeur d'asile a droit.

Le 2 août 2019, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) a annoncé qu'à partir du 5 septembre 2019, cette carte cessera d'être une carte de retrait et deviendra exclusivement une carte de paiement. « *La carte permettra [de procéder] gratuitement à 25 paiements, dans la limite de son solde. Au-delà, il sera décompté 0,50 € par opération* », a indiqué l'OFII.

Les raisons de ce changement sont officiellement au nombre de deux. Premièrement, les distributeurs ne délivrant pas de valeur au-dessous de 10 €, ces sommes étaient perdues pour le demandeur d'asile. Deuxièmement, avoir du liquide sur soi exposaient les demandeurs d'asile à se faire détrousser et ainsi augmenterait leur vulnérabilité (!).

Le 4 août, à l'initiative de la LDH et avec le soutien de plusieurs dizaines d'associations, une pétition a été mise en ligne pour réfuter les arguments de l'OFII et exiger le retour à la situation antérieure avec des aménagements améliorant le dispositif. Les deux principaux arguments sont les suivants.

– « *Vingt-cinq paiements par mois est beaucoup trop juste, cela revient à un seul achat par jour (hors dimanche). Il est difficile de voir autre chose qu'un énième moyen de compliquer encore un peu plus la vie des demandeurs d'asile et de restreindre leurs droits fondamentaux* ».

– « Près de la moitié des demandeurs d'asile ne se voient proposer aucune solution d'hébergement. Certains n'ont d'autres solutions que l'hébergement d'urgence, dont certains demandent un paiement symbolique. D'autres ne peuvent accéder qu'à des colocations avec paiement en liquide. Cette mesure risque donc de favoriser encore plus la précarisation des demandeurs d'asile non hébergés. »

Il est toujours temps d'accéder à la pétition et de la signer en cliquant [ici](#)⁵

14 août. La France persiste à expulser des réfugiés vers le Soudan.

Tel est le titre d'un article de Théo Englebert mis en ligne par *Médiapart*. En 2018, le taux d'attribution de l'asile aux demandeurs soudanais dépasse bien les 80 % et le nombre de Soudanais protégés atteint 14 700 d'après le dernier rapport d'activité de l'Ofpra. Mais, dans le même temps, le nombre de Soudanais déclarés irréguliers et faisant l'objet d'une décision leur imposant de quitter le territoire s'élève à 1455. Parmi ces personnes, on compte 85 femmes et 135 mineurs. Tous risquent l'expulsion vers Khartoum où leur liberté et leur vie sont menacées. Alors qu'*Amnesty international* réclame un moratoire sur la question et que l'Union européenne a suspendu ses programmes de contrôle migratoire au Soudan, la France continue de coopérer avec les autorités soudanaises pour expulser vers ce pays. En particulier pour obtenir très rapidement les certificats consulaires nécessaires pour l'expulsion d'un ressortissant étranger.

Depuis décembre 2018, le Soudan connaît un mouvement de contestation sans précédent. La répression du régime a fait d'innombrables victimes. Actuellement, le maintien de l'ordre est assuré par les Forces d'appui rapide (RSF), créées en 2013 et issues des milices janjawids, qui ont participé à la politique génocidaire du régime au

5 <https://www.ldh-france.org/changement-ada/>

Darfour et commis de nombreux crimes de guerre. Dans ce contexte, tout Soudanais remis aux “autorités” de son pays risque sa vie.

L'article de T. Englebert donne toutes ces informations et développe les cas d'un Soudanais récemment expulsé et de deux autres actuellement en CRA.

29 août. Marseille : depuis quelques mois, l'association mandatée par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône ne délivre plus de récépissés aux mineurs accueillis. Les bénévoles associatifs du squat Saint-Just protestent une nouvelle fois contre la politique du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à l'égard des mineurs isolés. Selon les militants, l'*Addap 13*, association mandatée par le département, ne délivre plus depuis quelques mois de « récépissé » aux mineurs isolés pris en charge.

Un récépissé qui était pourtant « *un papier crucial* » selon Lise, une bénévole : « *C'était un premier papier... Quand un jeune se faisait contrôler par la police, il avait quelque chose à montrer. Car bien souvent ils n'ont pas d'acte de naissance. Et cela prouvait au tribunal qu'il était motivé, qu'il avait fait les démarches nécessaires* », conclut Lise, qui raconte que certains jeunes vont « pointer » trois fois par semaine auprès de l'*Addap 13* afin de vérifier si la procédure avance correctement.

« *Il n'y a jamais eu de récépissé* », dément David Le Monnier, directeur général adjoint de l'*Addap 13*, chargé du pôle Mineurs non accompagnés. Le journal *20 Minutes* s'est pourtant procuré deux de ces documents, édités en décembre 2018 et février 2019.

D. Le Monnier : « *J'ai effectivement vu un de mes éducateurs remplir ce document et le rendre à un jeune avec la date du premier accueil. C'est un glissement de pratique, auquel j'ai mis fin.* »

Pour quelle raison ? « *Le département ne supportait pas que les avocats des mineurs utilisent ce document pour prouver que le mineur n'était pas pris en charge dans les délais imposés par la loi* », assure un militant. « *Ce document n'avait pas vocation à se retrouver dans un dossier à charge contre le département* » .

À Marseille, il faut en général trois à cinq mois pour qu'un mineur soit "mis à l'abri" dans un foyer ou, plus souvent, dans un hôtel. En attendant cette mise à l'abri, de nombreux mineurs patientent au squat Saint-Just – un lieu d'ailleurs parfois indiqué par les agents du département eux-mêmes. Actuellement, 24 des 130 mineurs présents à Saint-Just possèdent une ordonnance de placement délivrée par le juge des enfants, selon les bénévoles du squat.

La politique du conseil départemental est claire : « *ils se disent que moins ils accueillent les réfugiés, plus ils repartiront !* ». La dissuasion toujours, et toujours aussi illusoire.

16 septembre. Devant sa majorité et son gouvernement réunis, Emmanuel Macron durcit le ton sur l'immigration. Depuis le début de l'année, la volonté d'E. Macron de faire de l'immigration un thème majeur de sa politique intérieure est de plus en plus flagrante.

Le 13 janvier le président publiait la lettre aux Français dans laquelle il dessinait les contours du Grand débat national. Il y évoquait la tradition d'accueil de la France, « *aujourd'hui bousculée par des tensions et des doutes liés à l'immigration et aux défaillances de notre système d'intégration* ». Et, à la surprise des observateurs, le thème de l'immigration fit son apparition parmi les 33 questions destinées à encadrer le débat : « *Que proposez-vous pour améliorer l'intégration dans notre nation ? En matière d'immigration, une fois nos obligations d'asile remplies, souhaitez-vous que nous puissions nous fixer des objectifs annuels*

définis par le Parlement ? Que proposez-vous afin de répondre à ce défi qui va durer ? »

Le 12 juin, le Premier ministre annonçait que désormais, un débat sur l'asile et l'immigration serait organisé chaque année au parlement. Ces questions *« touchent aux fondements de notre souveraineté et de nos principes »*, a expliqué Edouard Philippe *« Il est donc nécessaire d'en débattre de manière régulière et au grand jour avec le Parlement »*. Quelques semaines plus tard, le calendrier est fixé : pour cette année 2019, le débat aura lieu le 30 septembre à l'Assemblée nationale et le 2 octobre au Sénat. Ce sera un débat sans vote. *« Il n'y aura pas de nouvelle loi, mais des mesures réglementaires et budgétaires »*, précise Matignon.

Enfin, ce lundi 16 octobre, devant quelque 200 députés et sénateurs de LREM, du Modem et partis alliés, ainsi que l'ensemble du gouvernement, le chef de l'État a précisé, pendant plus d'une heure, ses quatre priorités : écologie, retraites, travail et le "régalien", c'est-à-dire sécurité et immigration. La réunion était à huis clos, les propos du chef de l'État, rapportés ci-dessous, l'ont été par des participants interrogés pas des journalistes.

À 15 jours du débat parlementaire sur l'immigration il a souligné que *« les flux d'entrée n'ont jamais été aussi bas en Europe et les demandes d'asile jamais aussi hautes en France »*

« Nous n'avons pas le droit de ne pas regarder ce sujet [de l'immigration] en face », a-t-il lancé, adoptant une ligne beaucoup plus ferme sur ce sujet alors que jusqu'ici il défendait sans restriction le droit d'asile. *« Je crois en notre droit d'asile, mais il est détourné de sa finalité par des réseaux, des gens qui manipulent. Si nous le regardons pas en face, nous le subirons. Cela donne quoi ? Des quartiers où le nombre de mineurs non*

accompagnés explose », a-t-il averti. « *En prétendant être humaniste on est parfois trop laxiste.* »

« *La question est de savoir si nous voulons être un parti bourgeois ou pas. Les bourgeois n'ont pas de problème avec cela : ils ne la croisent pas. Les classes populaires vivent avec* », a-t-il souligné. « *La gauche n'a pas voulu regarder ce problème pendant des décennies. Les classes populaires ont donc migré vers l'extrême droite. On est comme les trois petits singes : on ne veut pas regarder.* » À la sortie, des députés de la majorité ont insisté sur les « *risques d'abus* » de l'Aide médicale d'État (AME) et des demandes d'asile. Toujours avec le même argument : ne pas s'affronter à ces questions, c'est laisser le *Rassemblement national* s'emparer du sujet.

Les motifs de ce durcissement de la part du président de la République sont multiples. Il y a, de l'aveu de l'exécutif lui-même, le constat que les résultats escomptés de la loi Asile-immigration, promulguée le 10 septembre 2018, sont loin d'être au rendez-vous. Il y a aussi ce que les sondages révèlent de l'opinion publique. Celui publié par Ipsos le 13 septembre, montre notamment que 60 % des Français voient les migrants comme une menace. Ils sont même 65 % à estimer que les accueillir n'améliorera pas la situation du pays et 45 % à penser que l'arrivée des migrants « *prive les Français de services sociaux* ». Dans le même temps, 54 % des sondés estiment que les Français devraient être prioritaires dans l'attribution d'un emploi. Pour Macron, l'immigration, bien que quasi absente des conclusions du grand débat, est un sujet majeur qui préoccupe une majorité de Français. « *2022 se jouera sur la sécurité et l'immigration* », avait-il déclaré en recevant quelques députés de la commission des lois le 30 avril dernier.

À sept mois des élections municipales, la stratégie pourrait viser cette partie des électeurs et sympathisants LR que ce durcissement de la politique migratoire du gouvernement convaincrait de rejoindre les rangs

de LREM, là où il y a des places à prendre pour des politiciens expérimentés.

A contrario, une partie de la majorité LREM devrait s'opposer à cette droitisation de leur parti. Parmi les députés du parti macronien, ce sont les mêmes qui se sont abstenus sur la loi Asile-immigration. Compte tenu de leur nombre, pas plus que lors du vote de cette loi, leurs protestations ne devraient inquiéter outre mesure l'exécutif.

18 juillet. Pour l'ancien directeur de l'Ofpra : « *E. Macron a raison d'affronter la question de l'immigration, notre système fonctionne mal pour accueillir, mais aussi pour protéger* ». Dans une interview donnée à *Europe 1*, Pascal Brice, directeur de l'Ofpra de 2012 à 2018 s'est exprimé sur la politique migratoire de la France. « *Nous ne sommes pas dans une situation de submersion ou de vague migratoire* », tempère-t-il d'abord avant d'affirmer « *dans une société comme la nôtre, où vous avez des difficultés sociales et interrogations identitaires, la question de l'immigration se pose. La situation travaille le corps social donc il faut l'affronter, la question est de savoir comment.* »

Il le reconnaît, « *Notre système fonctionne mal pour accueillir, avec un demandeur d'asile sur deux dans les rues, mais aussi pour protéger* ». Mais P. Brice s'attarde plus sur le sujet des quotas annuels d'immigration « *Il est important de se poser la question de la migration économique légale : il y a des besoins dans nos entreprises, et ça ne va pas s'arranger avec la démographie. En même temps, il faut prendre en compte les inquiétudes légitimes des salariés. Comment on organise la réponse aux besoins des entreprises à travers l'organisation de la migration économique légale ?* » Malheureusement, l'ancien directeur de l'Ofpra n'apporte pas de réponse. Doit-on comprendre qu'il faudrait donner plus de titres de séjour à des travailleurs étrangers ?

« Depuis 30 ou 40 ans, on a restreint les voies de migrations légales : si vous êtes un migrant, la seule porte encore ouverte est l'asile, vous le demandez » explique-t-il. « Posons-nous la question de savoir, dans des limites à fixer, comment avoir des voies de migration légale notamment pour la migration économique. ». Il semble qu'en effet, « ayons plus de travailleurs étrangers, nous aurons moins de demandeurs d'asile » soit l'idée géniale de P. Brice qui ne devrait pas ignorer pourtant que ces deux catégories d'étrangers ne nagent pas dans des vases communicants. Et qui ne semble pas en phase avec E. Macron qui n'est certainement pas près d'annoncer aux Français qu'il va ouvrir le pays à l'immigration de travail.

Mais notre provocateur va plus loin puisqu'il propose de « réécrire les critères du droit au séjour, le droit d'asile, la migration économique légale, des situations de détresse humanitaires, selon des critères clairs et transparents ». On ne saurait mieux dire que la loi Asile-immigration de septembre 2018 n'a rien réglé et doit être entièrement réécrite. P. Brice regretterait-il amèrement de ne pas avoir été reconduit dans ses fonctions de directeur de l'Ofpra ?

5. L'affligeant spectacle de l'UE, incapable de trouver un accord sur la répartition de quelques dizaines de migrants sauvés des eaux.

Cette partie concerne presque exclusivement les tractations entre pays de l'Union européenne à propos de la prise en charge des demandeurs d'asiles sauvés de la noyade en Méditerranée centrale par les navires des ONG ou par ceux des marines nationales, italiennes et maltaises principalement. Si ces pays procèdent comme la France et choisissent parmi les rescapés ceux qui sont éligibles à l'asile dans leur propre pays, cela aura deux conséquences. D'une part cela fera apparaître à nouveau le problème non résolu de la disparité des politiques d'asile entre pays de l'UE. Concrètement un rescapé non éligible à l'asile dans un pays le sera

dans un autre et inversement. D'autre part, et E. Macron a bien insisté sur ce point, l'accord devait permettre « *d'accélérer le retour pour ceux qui n'ont pas vocation à l'asile* ».

Cela signifie concrètement que certains des 131 migrants secourus par les garde-côtes italiens seront ramenés dans leurs pays d'origine. Comment éviter à ces malheureux d'avoir risqué leur vie pour rien ? Comment nos institutions (Ofpra, OfII...) et ceux qui y travaillent peuvent-ils participer à une telle horreur ?

18 juillet. L'UE toujours divisée sur un mécanisme de solidarité pour secourir les migrants. Sous l'impulsion de la France et de l'Allemagne, une réunion des ministres de l'Intérieur de l'UE s'est tenue ce jour à Helsinki. À l'ordre du jour, la recherche d'une « *coalition de volontaires* » qui s'engageraient à systématiquement se répartir l'accueil des demandeurs d'asile secourus, sans avoir à engager de pénibles négociations après chaque sauvetage. L'absence de « *partage du fardeau* » de l'accueil étant l'un des principaux arguments de l'Italie pour expliquer la fermeture de ses ports, l'objectif était de mettre fin à l'errance des bateaux interdits de faire débarquer des migrants secourus en Méditerranée centrale.

Les tractations entre les ministres de l'Intérieur de l'Union européenne n'ont pas permis d'aboutir à un accord sur la mise en place d'un mécanisme de solidarité. « *Certains étaient pour le refus même de l'accueil, d'autres pour un accueil plus solidaire* », a déclaré Christophe Castaner, évoquant la crainte de plusieurs pays qu'un tel mécanisme ne puisse créer « *un appel d'air* » et provoquer un nouvel afflux massif de migrants dans l'UE. Dans un communiqué, le ministre italien Matteo Salvini a confirmé « *l'opposition claire* » à ce projet de certains États, dont l'Italie.

Ces pays, a-t-il souligné, « contestent l'idée d'un premier port d'escale sûr pour les migrants [craignant d'avoir à supporter tout le poids des arrivées] et imaginent que la redistribution des seuls réfugiés ne laisse que les migrants illégaux, difficiles à expulser, aux premiers pays d'arrivée ».

À Helsinki, le commissaire européen chargé des migrations, Dimitris Avramopoulos, a rappelé « l'immense responsabilité » du Conseil des ministres dans la recherche d'une solution. Les dirigeants européens « seront tous jugés » par l'opinion publique en cas d'échec, a-t-il averti. C. Castaner a annoncé qu'une nouvelle réunion se déroulerait lundi 22 juillet à Paris avec l'objectif d'y réunir les ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur d'une quinzaine de pays.

Depuis 2015, à chaque fois qu'un accord a été trouvé entre les pays de l'UE ça a été sur la base des propositions des gouvernements hostiles à l'immigration, allant dans le sens du durcissement. Qu'en sera-t-il le 22 juillet ?

22 juillet. Résultats de la réunion à Paris des ministres de l'Intérieur de l'UE. Cette réunion de travail sur « *Les migrations en Méditerranée* » s'est tenue à Paris avec des représentants de l'ensemble (?) des pays européens, sous l'égide des ministres français de l'Intérieur, Christophe Castaner, et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian. L'objectif de cette réunion était « *de trouver en septembre à Malte un accord entre 12 et 15 pays [sur 28 !] sur un mécanisme permettant d'assurer plus d'efficacité et plus d'humanisme dans les débarquements de migrants en Méditerranée* ».

Ce mécanisme prévoit de répartir aussi vite que possible les personnes demandant l'asile dans les pays faisant partie de la « *coalition de volontaires* », en échange d'une ouverture de leurs ports par l'Italie et Malte.

En accélérant la répartition des étrangers éligibles à l'asile il s'agit aussi d'améliorer « *l'efficacité de nos politiques de retour [des migrants] volontaire ou contraint vers les pays d'origine* », a résumé Emmanuel Macron. Il s'agit, selon l'Élysée, « *d'accélérer le retour pour ceux qui n'ont pas vocation à l'asile* ».

Ci-dessous, quelques extraits du communiqué de l'AFP repris dans toute la presse.

« *Sur le principe, 14 États-membres à ce stade ont donné leur accord sur le document franco-allemand. Parmi ces 14, huit ont, de manière active, acté de leur participation* », a déclaré E. Macron après avoir reçu à l'Élysée le Haut-Commissaire de l'ONU pour les réfugiés (HCR) Filippo Grandi et le directeur général de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) Manuel de Carvalho Ferreira Vitorino.

Les huit pays "actifs" sont la France, l'Allemagne, le Portugal, le Luxembourg, la Finlande, la Lituanie, la Croatie et l'Irlande, a indiqué l'Élysée, sans préciser le nom des six autres.

L'accord a été conclu le 23 juillet au matin. Le ministre de l'Intérieur italien, Matteo Salvini a réaffirmé son opposition à cet accord. « *J'avais déjà dit non à mon homologue Castaner à Helsinki la semaine dernière. Je le répète aujourd'hui, après que les sommets français et allemand à Paris se sont révélés être un échec* », a-t-il déclaré dans un communiqué. « *L'Italie ne reçoit pas d'ordres* », a-t-il martelé, ajoutant : « *Si Macron veut discuter des immigrés, venez aussi à Rome* ».

Ajoutons que, déterminé à peser sur les négociations, M. Salvini a posé ses propres conditions et rédigé, avec Malte, une feuille de route qui préconise le débarquement et la création de centres d'accueil temporaire et d'identification des migrants (*hotspots*) dans les pays limitrophes du pays de départ. De fait, l'UE qui un temps a privilégié cette politique, est bien obligée aujourd'hui d'en constater l'échec, en Libye et dans d'autres

pays africains ou du moyen-orient. C'est maintenant vers les pays membres qu'une autre stratégie est développée, menace à l'appui. La future présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen a en effet annoncé la couleur, début juillet, posant la condition du versement des aides financières européennes aux États membres en fonction de leur capacité à remplir leurs obligations, notamment en matière d'accueil des migrants. Le groupe de Visegrád est clairement en ligne de mire.

31 juillet. Aux termes d'un accord entre 5 pays de l'UE plus l'église italienne, la France va accueillir 30 « réfugiés » parmi les rescapés débarqués du Gregoretti. Après avoir pris la mer à bord de deux embarcations distinctes, 140 migrants avaient été repérés par des pêcheurs et secourus par les garde-côtes italiens jeudi 25 juillet, le jour où plus de 110 autres ont disparu dans un naufrage au large de la Libye. Ils avaient ensuite été transférés sur le Gregoretti, un ravitailleur des garde-côtes, qui a accosté dans la nuit du dimanche 28 juillet en Sicile. Une poignée de migrants, dont 15 mineurs, avaient pu débarquer, mais la majorité étaient restés bloqués à bord.

Avant de donner son accord pour une prise en charge, Paris a « exigé que l'Italie elle-même accueille » certains de ces migrants. Le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, a donné son accord pour que « trente personnes, des réfugiés et non des migrants économiques », soient accueillis en France dans les prochains jours, a indiqué son ministère. Dans cette optique, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) se rendra en Italie dans quelques jours. La France, précise-t-on au ministère, est « le pays qui accueille le plus sur cette méthode », à savoir après évaluation de la situation administrative des migrants rescapés, débarqués sur les côtes européennes.

Cinq États membres – la France, l'Allemagne, le Portugal, le Luxembourg et l'Irlande – et l'Église italienne ont accepté de prendre en charge les 131 migrants a fait savoir un peu plus tôt dans la journée un porte-parole de la Commission européenne.

Le 22 juillet à Paris, quatorze pays européens ont donné leur accord, dont huit « *de manière active* », pour mettre en œuvre un « *mécanisme de solidarité* » visant à se répartir les migrants secourus en Méditerranée.

13 août. Guillaume Larrivé (LR) appelle Macron à « *prendre l'initiative d'un sommet euroméditerranéen* » sur la régulation des flux migratoires. Dans le cadre de la campagne pour la présidence de *Les Républicains*, G. Larrivé, candidat à cette fonction, était interrogé sur *France Info*. Sur la question des migrants, il faut se rappeler que G. Larrivé était, avec Éric Ciotti, rapporteur de LR lors de l'examen de la loi Asile -Immigration du 10 septembre 2018. Il s'était distingué dans son zèle à défendre les propositions d'amendement les plus répressifs à l'égard des migrants et demandeurs d'asile.

La principale proposition du député Larrivé est destinée à bloquer les migrants africains sur la rive sud de la Méditerranée en créant dans les pays riverains, des « cités internationales d'accueil temporaire ». C'est exactement la position de Mateo Salvini sur le sujet. Cette mesure, s'opposant au traitement actuel au cas par cas, devrait faire l'objet d'un sommet euroméditerranéen dont la France devrait prendre l'initiative selon G. Larrivé.

18 août. *Open Arms* : la France s'engage à accueillir 40 migrants. Le navire de l'ONG espagnole *Proactiva* transporte une centaine de migrants secourus en Méditerranée. L'ONG a fait savoir qu'elle rejette l'offre de l'Espagne d'accueillir son navire, solution jugée « *irréalisable* ». Le navire humanitaire, qui a fait débarquer en Italie 27

mineurs non-accompagnés samedi après deux semaines de navigation, transporte toujours 105 adultes et deux enfants.

La France s'est engagée à accueillir 40 personnes sur l'Open Arms, annonce aujourd'hui le ministère de l'Intérieur. Ces 40 personnes, soit près de la moitié des migrants à bord de l'Open Arms, devront être « en besoin de protection », c'est-à-dire remplir les critères pour obtenir le statut de réfugié, ajoute le ministère de l'Intérieur, qui déploiera une mission de l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) dès que les migrants seront à terre.

23 août. *Ocean Viking* : la France va accueillir 150 des 356 migrants, annonce Christophe Castaner. Après la signature d'un accord européen, ce vendredi, les 356 migrants qui se trouvent à bord du navire humanitaire *Ocean Viking* et qui vont pouvoir débarquer à La Valette, vont être répartis dans six pays de l'Union européenne : la France, l'Allemagne, l'Irlande, le Luxembourg, le Portugal et la Roumanie. Dans la foulée, le ministre de l'Intérieur a annoncé que la France allait accueillir 150 des 356 migrants.

Selon une procédure maintenant bien rodée, des officiers de l'Ofpra vont se rendre à La Valette, pour y faire leur marché de migrants éligibles à l'asile et désigner ceux qui devront retourner dans leur pays après avoir risqué leur vie en Méditerranée pour rejoindre l'Europe.

29 août. Le ministre de l'Intérieur français Christophe Castaner reçoit son homologue britannique Priti Patel pour aborder la question des tentatives de traversées de la Manche. Londres et Paris avaient déjà signé en janvier un accord de coopération visant à lutter contre les traversées clandestines de la Manche. L'objectif était de démanteler les filières de passeurs et d'empêcher les départs de migrants venant de France.

23 septembre. Un pré-accord trouvé à Malte sur la répartition des migrants en Europe. Les ministres de l'Intérieur de quatre pays européens, la France, l'Allemagne, l'Italie et Malte se sont entendus, lundi 23 septembre, à Malte, sur un pré-accord de répartition automatique des migrants débarquant à Malte ou en Italie. Cette « *base d'accord* » sera soumise pour approbation à l'ensemble des pays de l'Union européenne (UE) lors d'un conseil européen au Luxembourg le 8 octobre, ont expliqué les ministres de l'Intérieur des quatre pays et la présidence finlandaise de l'UE qui participaient à ce mini-sommet.

« *Ce n'est qu'une première étape qui rassemble nos quatre pays, dont deux (l'Italie et Malte) sont immédiatement concernés* » par les débarquements de migrants sur leurs côtes, a expliqué le ministre français de l'Intérieur, C. Castaner.

Les détails de l'accord n'ont pas été communiqués, mais, selon la ministre italienne de l'Intérieur, Luciana Lamorgese, l'idée est de répartir les migrants sauvés dans les quatre semaines qui suivent leur débarquement. Les demandes d'asile seraient ensuite traitées dans ces pays d'accueil.

Ce mécanisme de répartition se veut temporaire dans l'attente d'une renégociation du règlement de Dublin, qui confie aujourd'hui le traitement des demandes d'asile au pays d'arrivée. « *Nous avons toujours dit que les personnes qui arrivent à Malte ou en Italie arrivent en Europe* », a déclaré L. Lamorgese.

Parmi les points de convergence se trouve le principe du « *lieu d'accueil le plus sûr et le plus facile* » a déclaré C. Castaner. Une première sélection sera opérée dans ce lieu de premier accueil afin de vérifier le parcours des migrants « *notamment en matière de lutte antiterroriste* », a-t-il dit.

Dans un second temps, si le migrant arrive en France par exemple, « *c'est l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides), un*

organisme indépendant, qui évaluera le besoin de protection avant que l'État ne mette en œuvre le droit d'asile », a ajouté C. Castaner.

Le mécanisme de répartition élaboré à Malte doit encore être peaufiné, la présidence finlandaise de l'UE espérant l'élargir à 20 pays. Plusieurs experts et des élus européens craignent toutefois qu'une répartition, qui ne concernerait que les migrants secourus en Méditerranée centrale soit perçue comme injuste par les pays situés sur les deux autres routes de Méditerranée, occidentale (Espagne) et orientale (Grèce).

« *Nous travaillons sur un règlement temporaire sur une zone réduite, la Méditerranée centrale* », a indiqué C. Castaner, avant d'ajouter « *nous souhaitons une réforme plus ambitieuse de la question du droit d'asile en Europe, qui doit permettre d'aider la Grèce, Chypre, l'Espagne* ».

6. Et aussi...

10 juillet. Aide aux migrants : Cédric Herrou rejoint Emmaüs avec une première communauté paysanne. L'agriculteur militant de la vallée franco-italienne de la Roya, Cédric Herrou, a rejoint le mouvement Emmaüs dont il présidera la première communauté paysanne, accueillant une dizaine de SDF, réfugiés et demandeurs d'asile, logés, nourris et accompagnés grâce à l'agriculture. Emmaüs Roya accueillera au départ un jeune SDF français de 25 ans, et sept ressortissants africains, d'Érythrée, du Sénégal et de Sierra Leone, et tirera ses recettes des oliviers, d'un demi-hectare de maraîchage amené à s'agrandir, d'un poulailler pour la vente d'œufs frais et d'un bâtiment pour vendre du poulet et faire de la transformation des produits.

20 août. Pia Klemp, la capitaine du *Sea Watch 3*, refuse d'être décorée par Anne Hidalgo. En août 2017, le *Iuventa* (ou *Juventa*) de l'ONG *Jugend Rettet*, commandé par Pia Klemp, est immobilisé par les autorités italiennes dans le port de Lampedusa. L'État italien veut

poursuivre Pia Klemp et des ONG de secours en mer, les accusant d'avoir favorisé l'immigration illégale. Avec dix autres personnes qui ont aussi travaillé à bord du *Iuventa*, elle risque une peine de 20 ans d'emprisonnement ou une amende de 15 000 euros par personne sauvée.

En juillet dernier, la municipalité parisienne annonçait en grande pompe qu'elle allait remettre la médaille Grand Vermeil aux deux capitaines du bateau *Sea-Watch 3*, Carola Rackete et Pia Klemp, pour réaffirmer son « soutien aux femmes et hommes qui œuvrent au sauvetage des migrants au quotidien ». Mais voilà, Pia Klemp a refusé cette distinction.

C'est sur son compte Facebook que la navigatrice allemande a détaillé les raisons de son refus. « Madame Hidalgo, vous voulez me décorer pour mon action solidaire en mer Méditerranée [...] Simultanément votre police vole les couvertures de gens contraints de vivre dans la rue, pendant que vous réprimez des manifestations et criminalisez des personnes qui défendent les droits des migrants et des demandeurs d'asile » écrit-elle. « Il est temps de dénoncer les honneurs hypocrites et de combler le vide par la justice sociale. Il est temps que toutes les médailles soient lancées comme des fers de lance de la Révolution », a-t-elle ajouté.